

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-415-1931 promulguant le décret du 19 mai 1931, modifiant le décret du 4 décembre 1919 relatif au recrutement des troupes indigènes de Madagascar et dépendances, de la Côte française des Somalis et du groupe du Pacifique.

n° 3-415-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 juin 1931

Numéro JO
n° 415 du 30/06/1931

Date du numéro
30 juin 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 19 mai 1931, modifiant le décret du 4 décembre 1919, relatif au recrutement des troupes indigènes de Madagascar et dépendances, de la Côte française des Somalis et du groupe du Pacifique,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Dst promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 19 mai 1931 susvisé modifiant le décret du 4 décembre 1919, relatif au recrutement des troupes indigènes de Madagascar et dépendances, de la Côte française des Somalis et du groupe du Pacifique,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.